

En revanche, le rapport ne fait que reproduire l'intitulé de la soi-disant "proposition" du "polisario", sans commentaire ni développement, confirmant par la même occasion l'enterrement définitif du Plan Baker II. En effet, ce Plan qui constitue pourtant le socle de la pseudo "proposition" du "polisario" et de la position de l'Algérie, n'est cité à aucun moment dans le rapport, qui appelle à "des négociations de bonne foi et sans conditions préalables". Il convient également de relever que le rapport apporte un démenti cinglant aux thèses du "polisario" et ce, à quatre niveaux.

Le rapport fait remarquer en premier lieu que le référendum d'autodétermination n'est pas la voie exclusive pour la résolution de la question du Sahara. En rejoignant ainsi l'approche préconisée par le Royaume depuis plus de trois ans, le Secrétaire général de l'ONU confirme que la négociation est le seul moyen de parvenir à une solution mutuellement acceptable.

Le Secrétaire Général souligne que l'option d'indépendance ne peut être ni le point de départ, ni la finalité des négociations, dans la mesure où la négociation ne peut déboucher que sur une solution de compromis qui écarte les deux options extrêmes prévues par le Plan de règlement de 1991, lequel plan s'est avéré inapplicable de l'aveu même de l'ONU.

Le rapport note en troisième lieu que le Plan Baker II ne peut aucunement servir comme base pour ces négociations comme le souhaitent ardemment le "polisario" et l'Algérie. Enfin, l'insistance sur le déroulement de bonne foi des négociations, terme souvent utilisé par le Maroc, sonne comme un appel au "polisario" et à l'Algérie pour qu'ils mettent fin aux manœuvres dilatoires et pour qu'ils se départissent de la logique d'obstruction et de blocage.

Le rapport confirme en outre l'implication flagrante de l'Algérie et son statut de véritable partie de ce différend régional en mentionnant la lettre adressée par son Président au Secrétaire général de l'ONU le 19 mars 2007, ainsi que la visite de son ministre des Affaires étrangères, et en précisant que l'Algérie devrait participer aux négociations pour la résolution de ce différend.

Dans sa partie technique, le rapport fait état des incursions du "polisario" dans la zone de Tifariti en les qualifiant de "violation de cessez-le-feu". Contrairement aux allégations du "polisario", qui continue de parler de 400 prisonniers de guerre détenus par le Maroc, le rapport souligne que le Comité International de la Croix Rouge (CICR) ne travaille plus sur cette question.

En l'absence d'enregistrement fiable et d'un recensement exhaustif (refusés par l'Algérie) des populations des camps de Tindouf, le HCR et le PAM continuent à utiliser le chiffre de 90.000 et non de 165.000, avancé par l'Algérie et le "polisario".

MAP